



Gains pour les services de garde éducatifs à être membre de l'ADCPE, Coop de solidarité

*«Au Québec, les services de garde éducatifs ont une triple mission : celle de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui leur sont confiés, celle de leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l'école, et enfin celle de prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale.»**

Ainsi, chaque enfant a le droit de recevoir un service de garde de qualité. Repose donc sur tous les services de garde éducatifs la responsabilité de veiller à ce que la meilleure qualité possible soit offerte à ces enfants ; nos adultes de demain.

L'Agence de développement des compétences en petite enfance se mobilise afin de contribuer à l'enrichissement des compétences de tous les intervenants qui œuvrent dans le milieu de la petite enfance.

L'enrichissement et l'actualisation des savoirs pratiques sont au cœur de nos préoccupations. Puisqu'une compétence devient rapidement désuète comme l'est la technologie suivant l'évolution, l'augmentation du capital des compétences devient une stratégie plus que gagnante afin d'éviter une pénurie des compétences qui affecterait directement la qualité offerte dans les services de garde éducatifs.

Développer et actualiser les compétences aura un impact majeur sur les individus en tant que professionnels et sur la performance globale de l'entreprise.

Le positionnement de la coopérative de développement des compétences de l'ADCPE réside dans son approche dite «**réflexive**». Chaque intervenant apprendra, à travers différentes cellules d'apprentissage innovatrices à **développer son propre jugement** sur sa pratique professionnelle. Une formule différente d'apprentissage dirigée avec le soutien d'un animateur-formateur.

*Source : Wikipédia

Devenir membre de la coopérative de l'ADCPE permet non seulement d'utiliser les services personnalisés offerts et de bénéficier d'outils, mais également **d'investir et de devenir copropriétaire d'une entreprise qui répond aux enjeux de développement des compétences des acteurs du milieu de la petite enfance.**

Le montant perçu est un **placement** et non une dépense. Ceci constitue donc un **achat de parts sociales** étant donné que nous sommes sous le modèle d'affaires «coopératif».

Notons que l'Agence de développement des compétences en petite enfance vous invite, en tant que membre propriétaire et utilisateur, à participer à l'Assemblée générale annuelle qui propose le bilan des activités ainsi que les états financiers.

Devenir copropriétaire de l'agence vous permettra :

- ✓ De faire une **halte réseautage** (participer à la communauté qui regroupe d'autres intervenants en petite enfance et services de garde éducatifs pour échanges, collaboration, soutien, transfert d'apprentissages, mobilisation vers une même mission, contrer l'isolement, etc.).
- ✓ De bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** selon les besoins de formation rencontrés. Nous offrons également **l'assistance à la recherche de ressources** autres.
- ✓ **D'augmenter les perspectives d'apprentissage** en ne restant pas figé dans des tendances généralisées de formation ou par des calendriers préétablis.
- ✓ **D'actualiser de manière créative** les compétences afin **d'augmenter la qualité et l'efficacité** des services de garde éducatifs.
- ✓ **D'améliorer les capacités** des individus tout en favorisant une meilleure employabilité dans le temps.
- ✓ De bénéficier de plusieurs **outils**.
- ✓ D'obtenir des **réductions sur les prix** de nos services.
- ✓ D'avoir accès au **Bulletin Competentia**

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions et/ou commentaires. Visitez notre page professionnelle Facebook.

Au grand plaisir de vous rencontrer !

[Bousculons les paradigmes et aventurons-nous hors des sentiers battus...](#)